



Graves problèmes avec mon ex employeur

Par **dedeler**, le **04/04/2009** à **22:31**

Bonjour,

j'ai de graves problèmes avec mon ex employeur.

j'étais en CDI en tant qu'ouvrier pour une petite boîte de plâtrerie depuis novembre 2008. Dès le début il y a toujours eu des retards de salaires (d'abord quelques jours et jusqu'à 1 mois de retard...). Donc après plusieurs discussions avec mon employeur au sujet de ces retards, il me propose de me licencier car il n'avait plus assez de chantiers. D'abord je refuse, car je n'avais aucune autre opportunité. Lui me le propose plusieurs fois, jusqu'à ce que j'accepte finalement d'être licencié pour faute grave. Nous fixons ensemble la date de mon dernier jour de travail au 13 mars 2009. J'avais déjà à ce moment là tout planifié : être licencié, toucher les assédic et créer ma propre entreprise.

Le 13/03/09, il m'a demandé une lettre manuscrite attestant que je n'allais pas engager de poursuites judiciaires contre lui, je lui est fait cette lettre. Il m'assure alors qu'il allait me payer ce qu'il me devait, à savoir mon salaire de février et 15 jours pour mars, et me fournir les documents nécessaires à mon indemnisation aux assédic. Après ce jour, plus de nouvelles de lui... j'essayais de l'appeler, sans succès. Enfin, et ce après quelques discussions animées, il m'a versé mon salaire de février la semaine dernière puis plus rien...

Je l'appelle il y a quelques jours pour demander où il en est, il me répond qu'il a fait le nécessaire pour les documents et que j'allais recevoir un courrier.

Effectivement, je reçois aujourd'hui un courrier ayant pour objet : absences injustifiées !! Il exige une explication quant à mon absence depuis le 16 mars 2009... sinon il prendra des sanctions à mon égard !!!

Que dois-je faire ??? quels sont mes recours ?? mes droits ?? et les siens ??

merci d'avance pour votre aide, je ne sais plus quoi faire...

Par **jeetendra**, le **05/04/2009** à **08:56**

bonjour, prenez rapidement contact avec l'inspection travail, un syndicat, un avocat, votre maison de justice et du droit, votre employeur est profondément malhonnête, il ne respecte pas du tout le Droit du travail, tenez bon, cordialement